

Conditions Générales de Service

Conseiller

Sommaire analytique

Article 1. Préambule	4	Article 14. Garantie	11
Article 2. Prérequis	4	Article 15. Données à caractère personnel	11
Article 3. Définitions	5	15.1 Informations relatives aux données à caractère personnel	11
Article 4. Objet	5	15.2 Sous-traitance	12
Article 5. Documents contractuels	5	15.3 Protection des données à caractère personnel	13
Article 6. Opposabilité	6	15.4 Traitements réalisés par UPSIDEO pour le compte des conseillers	13
Article 7. Inscription	6	Article 16. Cookies	14
7.1 Processus d'inscription	6	Article 17. Traçabilité	15
7.2 Identifiant / Mot de passe	6	Article 18. Force majeure	16
Article 8. Personnalisation	7	Article 19. Assurances	16
Article 9. Obligations de UPSIDEO	7	Article 20. Autorisations légales	16
Article 10. Obligations des conseillers	8	Article 21. Bonne foi	16
10.1 Utilisation conforme	8	Article 22. Sincérité	16
Article 11. Assistance technique	8	Article 23. Titres	16
Article 12. Propriété intellectuelle	8	Article 24. Nullité	17
12.1 Eléments de UPSIDEO	8	Article 25. Intégralité	17
12.2 Licence d'utilisation UPSIDEO	9	Article 26. Convention de preuve	17
12.3 Eléments des tiers	9	Article 27. Confidentialité et sécurité	17
12.4 Eléments mis en ligne par le conseiller	9	Article 28. Notification des violations de données à caractère personnel	18
12.5 Garantie de jouissance paisible	10		
Article 13. Responsabilité	10		

Article 29. Droit d'information des personnes concernées	19
Article 30. Exercice des droits des personnes	19
Article 31. Assistance	19
Article 32. Sous-traitance des prestations de UPSIDEO	19
Article 33. Registre des catégories d'activités de traitement	20
Article 34. Documentation	20
Article 35. Résolution et réversibilité des données à caractère personnel	20
Article 36. Gestion de la preuve	20
Article 37. Indépendance des parties	20
Article 38. Langue	21
Article 39. Loi applicable – Juridiction compétente	21

CONDITIONS GENERALES DE SERVICE

1. Le présent service est édité par la société UPSIDEO & Associés, société anonyme au capital de 289.400 EUR, dont le siège social est situé 89, Boulevard Malesherbes 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris, sous le numéro 512 179 680, représentée par Monsieur Axel RASON dûment habilité à l'effet des présentes, exploite un service en ligne accessible à l'adresse www.upsideo.fr. (ci-après UPSIDEO)

Article 1. Préambule

2. La société UPSIDEO a développé la plateforme UPSIDEO accessible à l'adresse www.upsideo.fr

3. Les services disponibles sur la plateforme UPSIDEO sont détaillés dans l'ensemble de la documentation commerciale UPSIDEO mis à la disposition de tout conseiller.

Article 2. Prérequis

4. Les conseillers déclarent avoir obtenu de la part de UPSIDEO toutes les informations nécessaires quant aux services proposés par la plateforme et adhèrent sans réserve aux présentes conditions générales de service.

5. Les conseillers déclarent avoir pris connaissance de l'ensemble de la documentation UPSIDEO présentant les services auxquels ils souscrivent.

6. Les conseillers reconnaissent que l'utilisation du site nécessite le respect de l'ensemble des prescriptions définies au sein des présentes.

7. Les conseillers peuvent bénéficier des services qui leur sont proposés sur le site sous réserve de respecter les prérequis suivants :

- être un professionnel ;
- être en conformité avec la réglementation Informatique et libertés dans le cadre de son activité professionnelle ;
- disposer de la capacité juridique et professionnelle leur permettant de s'engager au titre des présentes conditions générales ;
- disposer d'un équipement informatique adapté pour accéder au site ;
- disposer d'une adresse de courrier électronique valable ;
- être informé que son engagement ne nécessite pas de signature manuscrite ou électronique ; l'acceptation des présentes conditions générales de services est mise en œuvre par le mécanisme du double clic.

8. Conformément aux dispositions de l'article 1369-6 du Code civil, les présentes conditions générales sont conclues entre professionnels et dérogent expressément aux dispositions des articles 1369-4 et 1369-5 du Code civil relatives à la conclusion d'un contrat sous forme électronique.

9. Le conseiller dispose de la faculté de sauvegarder et d'imprimer les présentes conditions générales en utilisant les fonctionnalités standards de son navigateur ou de son ordinateur.

Article 3. Définitions

10. Les termes ci-dessous définis auront entre les parties la signification suivante :

- « client final » : client d'un conseiller s'inscrivant sur la plateforme UPSIDEO et qui dispose d'un espace personnel ;
- « conseiller » : personne morale utilisant la plateforme UPSIDEO et l'ensemble des services UPSIDEO;
- « documentation UPSIDEO» : ensemble de la documentation commerciale d'UPSIDEO présentant le service UPSIDEO et détaillant notamment les différentes fonctionnalités, les modalités d'utilisation ;
- « espace conseiller » : partie du site web dont l'accès est conditionné par l'utilisation d'un code d'accès placé sous le contrôle exclusif du conseiller ;
- « identifiants » : éléments placés sous le contrôle exclusif du conseiller et permettant d'utiliser son espace conseiller ;
- « partie publique » : partie librement accessible du service UPSIDEO en ligne ;
- « plateforme » : ensemble des systèmes d'information permettant la mise à disposition des services. Elle est composée notamment du back office et de la base de données ;
- « service UPSIDEO» : ensemble des services proposés par UPSIDEO accessibles en ligne par un site et reposant sur la plateforme www.upsideo.fr;
- « utilisateur » : toute personne souhaitant bénéficier du service UPSIDEO et désignant à la fois tout conseiller ou tout client final.

Article 4. Objet

11. Le présent document a pour objet de définir les conditions d'accès et d'utilisation du service UPSIDEO et les droits et obligations respectifs des conseillers lors de l'utilisation du service UPSIDEO.

Article 5. Documents contractuels

12. Les documents contractuels qui s'imposent aux conseillers sont :

- les présentes conditions générales d'utilisation UPSIDEO;
- la convention de preuve ;

13. En cas de contradiction entre des documents de nature différente ou de rang différent, il est expressément convenu entre les parties que les dispositions contenues dans le document de rang supérieur prévaudront pour les obligations se trouvant en conflit d'interprétation. En cas de contradiction entre les termes des documents de même ordre, les derniers documents en date prévaudront sur les autres.

14. Il sera fait application de critères de rang selon les principes suivants :

- obligation par obligation ;
- ou à défaut alinéa par alinéa ;
- ou à défaut article par article.

Article 6. Opposabilité

15. Les conseillers ne peuvent bénéficier des services qui leur sont proposés sur le site que sous réserve de l'acceptation des présentes conditions générales.

16. Les présentes conditions générales sont opposables dès leur acceptation par le conseiller, lors de son inscription au service UPSIDEO.

17. Les présentes conditions sont opposables pendant toute la durée d'utilisation du service UPSIDEO et jusqu'à ce que de nouvelles conditions générales les remplacent.

18. UPSIDEO se réserve le droit d'apporter aux présentes conditions générales de service toutes les modifications qu'elle jugera nécessaires et utiles. Elle fera ses meilleurs efforts pour informer les conseillers de l'existence et de l'entrée en vigueur de nouvelles conditions générales par tous moyens à sa disposition (courriers électroniques, information en ligne, etc.).

19. Les conditions générales figurant en ligne sur la plateforme UPSIDEO prévalent sur toute version imprimée de date antérieure.

20. Le conseiller peut à tout moment renoncer à utiliser le service UPSIDEO mais reste responsable de toute utilisation antérieure.

21. Les conseillers peuvent accéder aux conditions générales archivées en faisant la demande par courrier électronique à l'adresse : service.client@upsideo.fr

22. Les conditions générales figurant en ligne sur le site prévalent sur toute version imprimée de date antérieure.

Article 7. Inscription

7.1 Processus d'inscription

23. L'inscription est automatique à partir du moment où le conseiller a une convention de partenariat en cours de validité avec UPSIDEO et qu'il a accepté formellement les présentes conditions générales.

7.2 Identifiant / Mot de passe

24. Le conseiller est seul responsable de la préservation et de la confidentialité du mot de passe et/ou de l'identifiant.

25. Le conseiller garantit l'exactitude des informations fournies pour les besoins de son inscription au service UPSIDEO.

26. Le mot de passe est strictement personnel et confidentiel.

27. Le conseiller s'engage à prendre toute mesure utile pour assurer cette parfaite confidentialité.

28. Toute utilisation du mot de passe est présumée effectuée au nom du conseiller.

29. Le conseiller s'engage à notifier sans délai à UPSIDEO toute perte, tout oubli ou toute révélation volontaire ou non à des tiers de son mot de passe.

30. Cette notification devra être adressée à UPSIDEO:

- par mél à l'adresse : service.client@upsideo.fr. Seule la date de réception de ce courrier électronique fera foi entre les parties ;

OU

- directement en ligne sur un formulaire « Oubli de mot de passe ».

31. UPSIDEO interrompra dans un bref délai l'accès aux services et refusera tout accès sous ce mot de passe.

32. Un lien sera envoyé au conseiller dans un délai raisonnable lui permettant de changer son mot de passe.

33. Le conseiller est seul responsable de l'utilisation qui sera faite sous son mot de passe jusqu'à ce qu'il ait demandé à UPSIDEO un changement de ce dernier.

Article 8. Personnalisation

34. Une fois souscrit au service UPSIDEO, le conseiller a la possibilité de personnaliser son espace « conseiller » conformément à la documentation commerciale de présentation du service UPSIDEO à la disposition du conseiller.

Article 9. Obligations de UPSIDEO

35. UPSIDEO s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires au respect par elle-même et par son personnel de ses obligations et notamment à :

- ne pas traiter, consulter les données en dehors du cadre des instructions documentées et des autorisations reçues de la part du conseiller, y compris en ce qui concerne les transferts de données à caractère personnel vers un pays tiers ou à une organisation internationale, à moins que UPSIDEO ne soit tenu d'y procéder en vertu d'une disposition impérative résultant du droit communautaire ou du droit de l'Etat membre auquel il est soumis ; dans ce cas, UPSIDEO informera le conseiller de cette obligation juridique avant le traitement des données, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public ;
- informer immédiatement le conseiller si, selon lui, une instruction constitue une violation du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 ou d'autres dispositions du droit de l'Union ou du droit des États membres relatives à la protection des données à caractère personnel..

36. UPSIDEO s'interdit :

- la consultation, le traitement de données autres que celles concernées par les présentes et ce, même si l'accès à ces données est techniquement possible ;
- de divulguer, sous quelque forme que ce soit, tout ou partie des données exploitées ;
- de prendre copie ou de stocker, quelles qu'en soient la forme et la finalité, tout ou partie des informations ou données contenues sur les supports ou documents qui lui ont été confiés ou recueillies par lui au cours de l'exécution des présentes, en dehors des cas couverts par les présentes.

37. UPSIDEO s'engage à prendre toute mesure utile afin de garantir que les personnes physiques agissant sous son autorité et ayant accès aux données à caractère personnel ne les traitent pas, excepté sur instruction du conseiller, à moins d'y être obligé par une disposition impérative résultant

du droit communautaire ou du droit d'un Etat membre de l'Union européenne applicable aux traitements objet des présentes. UPSIDEO veille à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel s'engagent à respecter la confidentialité des données ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité.

Article 10. Obligations des conseillers

10.1 Utilisation conforme

38. Le conseiller s'engage à délivrer par écrit à UPSIDEO les instructions documentées et les autorisations nécessaires en application des présentes.

39. Le conseiller informe UPSIDEO de la nature de la finalité du traitement, du type de données à caractère personnel et des catégories de personnes concernées par les données à caractère personnel.

40. Le conseiller s'engage à réaliser les démarches et éventuelles formalités préalables auprès de la Cnil.

41. Le conseiller a en charge de superviser le traitement, y compris réaliser les audits et les inspections auprès du prestataire.

Article 11. Assistance technique

42. UPSIDEO met à la disposition de ses conseillers un service « conseiller » à même de répondre à tous les renseignements nécessaires à l'utilisation de la plateforme.

43. UPSIDEO fait son meilleur effort pour fournir un service accessible à tous Les conseillers dans les meilleures conditions.

44. Dans l'hypothèse où un conseiller rencontre des difficultés pour accéder et/ou utiliser l'un des services proposés par le site, il lui est offert à tout moment la possibilité de contacter le service conseiller à l'aide du formulaire en ligne accessible en ligne sur le site.

Article 12. Propriété intellectuelle

12.1 Eléments de UPSIDEO

45. Les présentes conditions générales de service n'emportent aucune cession d'aucune sorte de droits de propriété intellectuelle sur les éléments appartenant à UPSIDEO au bénéfice du conseiller.

46. Le site, les marques, les dessins, les modèles, les images, les textes, les photos, les logos, les chartes graphiques, les logiciels et programmes, les moteurs de recherche, les bases de données, les sons, les vidéos, les noms de domaines, design ou toute autre information ou support présenté par UPSIDEO sans que cette liste ne soit exhaustive, sont la propriété exclusive d'UPSIDEO et sont protégés par leurs droits d'auteurs, marque, brevet et tout autre droit de propriété intellectuelle ou industrielle qui leur sont reconnus selon les lois en vigueur.

47. Toute reproduction et/ou représentation, totale ou partielle d'un de ces éléments, sans l'autorisation expresse d'UPSIDEO est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

48. En conséquence, le conseiller s'interdit tout agissement et tout acte susceptible de porter atteinte directement ou non aux droits de propriété intellectuelle d'UPSIDEO.

49. Le conseiller ne peut en aucun cas utiliser, imprimer ou reformater le contenu de la plateforme.

50. Il s'engage à ne pas télécharger, reproduire, transmettre, vendre, distribuer ou exploiter le contenu de la plateforme et des sites web.

51. Le conseiller reconnaît que les informations et les bases de données accessibles sur la plateforme sont la propriété d'UPSIDEO.

12.2 Licence d'utilisation UPSIDEO

52. UPSIDEO concède au conseiller, qui l'accepte, une licence non-exclusive et non cessible d'utilisation de la plateforme UPSIDEO et des services associés pour toute la durée du contrat, et pour le monde entier.

53. Ce droit d'utilisation s'effectue par accès distant.

54. Ce droit d'utilisation accordé dans le cadre du présent contrat au conseiller n'entraîne aucun transfert de propriété intellectuelle au bénéfice du conseiller.

55. Ce droit est accordé au conseiller pour la version du logiciel disponible à la date de signature des présentes, ainsi que le cas échéant pour les développements réalisés par UPSIDEO pour les nouvelles versions du logiciel et pour la documentation associée.

12.3 Eléments des tiers

56. Les éléments appartenant à des tiers, tels que marques, dessins, modèles, images, textes, photos, logo sans que cette liste ne soit exhaustive, sont la propriété exclusive de leur auteur et sont protégés à ce titre par le droit d'auteur, le droit des marques ou tout autre droit reconnu par la législation en vigueur.

57. Le conseiller s'interdit de porter atteinte, directement ou indirectement, aux droits de propriété de tiers, dont les contenus sont présents sur le site et s'interdit d'exploiter, de quelle que manière que ce soit, les noms, les marques, les logos, les logiciels, les informations, les bases de données et tous les documents qui lui sont communiqués, d'une manière générale, dans le cas de l'exécution des présentes conditions générales.

58. Le conseiller s'engage à respecter l'intégralité des droits de tiers, dont les contenus sont présents sur le site et s'interdit de susciter toute analogie dans l'esprit du public à quelque fin que ce soit.

59. A cet effet, le conseiller s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires à la protection desdits droits à l'égard de tous tiers et, notamment, maintiendra en état toutes les mentions de propriété qui seront portées sur l'ensemble des données, informations et plus généralement sur les éléments consultables sur la plateforme ou rendus accessibles.

12.4 Eléments mis en ligne par le conseiller

60. Les éléments mis en ligne par le conseiller sont la propriété pleine et entière du conseiller.

61. Conformément aux dispositions de l'article L. 131-3 du Code de la propriété intellectuelle, il est précisé que les droits cédés comprennent :

- pour le droit de reproduction : le droit de reproduire ou de faire reproduire en nombre illimité chaque élément, en tout ou partie, et ce sous toutes formes, par tous moyens et procédés sur tous supports, tant actuels que futurs, connus ou inconnus ;
- pour le droit de représentation : le droit de représenter, de faire représenter ou d'autoriser un tiers à représenter les éléments, en tout ou partie, par tout moyen et sur tout support, connu ou inconnu, actuel ou futur et ce auprès de tout public et pour tout réseau de communication.

12.5 Garantie de jouissance paisible

62. Le conseiller garantit UPSIDEO contre toute réclamation, prétention ou exigence de tiers qui invoqueraient une violation de leurs droits.

63. Le conseiller garantit UPSIDEO et s'engage à justifier à première demande de celle-ci :

- qu'il est propriétaire ou dispose de droits suffisants sur les éléments nécessaires à l'exécution de ses obligations au titre du présent contrat ;
- que si des éléments sont une œuvre dérivée, il a respecté, respecte et respectera les droits de propriété intellectuelle de l'auteur de l'œuvre initiale, notamment les licences open-source applicables le cas échéant, conformément au Code de la propriété intellectuelle ;
- que les éléments ne portent pas atteinte à la vie privée des personnes et/ou aux droits de celles-ci sur leur image et/ou à la propriété des biens.

64. En conséquence, le conseiller garantit UPSIDEO contre toute action, réclamation, revendication ou opposition de toute personne invoquant un droit de propriété intellectuelle ou un acte de concurrence déloyale et/ou parasitaire et/ou une atteinte à la vie privée ou toutes poursuites judiciaires qu'elle pourrait encourir du fait de l'utilisation des éléments diffusés sur le site internet et l'indemniser de tous les préjudices qu'elle subira et la garantira contre toute action du fait des tiers en raison de ces insertions.

65. Le conseiller fera son affaire personnelle de toute réclamation et/ou procédure, quelle qu'en soit la forme, l'objet ou la nature, qui serait formée contre UPSIDEO et qui se rattacherait à l'utilisation des éléments sur le site internet, et également les images ou encore photos.

Article 13. Responsabilité

66. Dans le cadre de la fourniture du service, UPSIDEO est soumis à une obligation de moyens.

67. La responsabilité de UPSIDEO ne saurait être recherchée en cas d'usage frauduleux ou abusif ou dû à une divulgation volontaire ou involontaire à quiconque de l'identifiant et/ou du mot de passe de connexion au compte du conseiller.

68. UPSIDEO ne saurait être responsable de la violation des présentes conditions générales par un autre conseiller ni de leur agissements sur le site qu'ils soient ou non constitutifs d'une faute.

Article 14. Garantie

69. UPSIDEO garantit le conseiller du respect des obligations légales et réglementaires lui incombant au titre notamment de la réglementation sur les données à caractère personnel et le respect de ses obligations au titre de la présente clause.

Le conseiller procédera à toute formalité requise par la réglementation sur les données à caractère personnel auprès d'une autorité de contrôle des données et informera, le cas échéant, la personne concernée par le traitement de données à caractère personnel.

Article 15. Données à caractère personnel

15.1 Informations relatives aux données à caractère personnel

70. Le conseiller est informé que conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel, UPSIDEO, en tant que responsable de traitement, met en œuvre des traitements de données à caractère personnel. Ces traitements ont pour finalités :

- de prendre les mesures précontractuelles sollicitées ;
- d'exécuter les conditions générales de service Application NAVEO en ce incluant la gestion de l'accès et du fonctionnement du service (notamment consultation, interrogation et transfert d'informations), la gestion et le suivi de la relation conseiller - utilisateur – prospects,
- la gestion et le suivi de la création de compte du conseiller, la mise à disposition d'un service support d'assistance technique, la maintenance corrective et évolutive du site et l'amélioration des services fournis ;
- la gestion administrative de cette relation contractuelle ;
- le reporting et la sécurisation des accès au site ;
- la mise en œuvre des droits des personnes concernées au titre de la réglementation en matière de données à caractère personnel ;
- de mesurer la qualité et la satisfaction des utilisateurs ;

71. Les bases juridiques de ces traitements sont le caractère nécessaire à l'exécution d'un contrat ou à l'exécution des mesures précontractuelles prises à la demande du conseiller, le respect d'obligations légales et réglementaires, les intérêts légitimes poursuivis par le responsable de traitement (mesure de la satisfaction des utilisateurs, développement de l'activité de UPSIDEO).

72. UPSIDEO utilise des cookies ou toute autre technique assimilée ou similaire à des fins de facilitation de la navigation sur la plateforme, d'optimisation du site, d'analyse des tendances et des mesures d'audience du site et établissement de statistiques, et la fourniture d'un service expressément demandé par le conseiller. La base juridique de cette collecte est le consentement du conseiller.

73. Pour tous les formulaires présents sur la plateforme, les champs identifiés par un astérisque sont obligatoires. En l'absence de réponse ou si les informations fournies sont erronées, UPSIDEO ne pourra pas traiter la demande.

74. Les informations communiquées par le conseiller par le biais du formulaire d'inscription et du profil conseiller, ainsi que toute information ultérieure concernant le conseiller, sont destinées au personnel habilité de UPSIDEO tenu à une obligation de confidentialité, ainsi qu'aux partenaires commerciaux et éventuels sous-traitants intervenant à la demande de UPSIDEO.

75. Les données à caractère personnel du conseiller sont conservées pour des durées variables en fonction de la finalité de leur collecte :

- les données à caractère personnel traitées à des fins de gestion du contrat : toute la durée de la relation contractuelle, augmentée de la durée des prescriptions légales. Le délai de prescription de droit commun en matière civile et commerciale est de cinq (5) ans à compter de la fin du contrat ;
- les données à caractère personnel traitées à des fins précontractuelles, sans conclusion effective d'un contrat : six (6) mois à compter de la demande ;
- les données à caractère personnel traitées à des fins de prospection des prospects : trois (3) ans à compter de la collecte ou du dernier contact entrant du prospect ;
- les données à caractère personnel traitées à des fins de prospection des clients : trois (3) ans à compter de la fin du contrat ;
- les données à caractère personnel traitées à des fins de comptabilité : l'exercice en cours, augmenté de dix (10) ans à compter de la clôture ;
- les données à caractère personnel traitées à des fins de gestion des droits en matière de protection des données : toute la durée du traitement de la demande, soit un (1) mois sauf exception de deux (2) mois supplémentaires, augmenté(s) des délais de prescription applicable ;
- les cookies : treize (13) mois.

76. Lorsque la réglementation l'exige, ces délais pourront être plus longs. De plus, il est précisé qu'en cas de collecte d'une donnée à caractère personnel pour plusieurs finalités, celle-ci sera conservée jusqu'à l'épuisement du délai de conservation ou d'archivage le plus long.

77. En application de la législation et réglementation en vigueur, le conseiller est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, d'interrogation, et de rectification ou d'effacement, d'un droit d'opposition, pour motifs légitimes au traitement de ces données, d'un droit à la portabilité de données le concernant ainsi que du droit de formuler des directives spécifiques et générales concernant la conservation, l'effacement et la communication des données post-mortem le concernant. En ce qui concerne les directives générales, elles devront être adressées à un tiers qui sera désigné par Décret. Lorsque le consentement constitue la base légale du traitement, le conseiller dispose du droit de retirer son consentement, à tout moment, sans porter atteinte à la légitimité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci.

78. Enfin, le conseiller a le droit d'introduire une réclamation auprès de la Cnil.

79. L'ensemble de ces droits s'exerce auprès d'UPSIDE0 par courrier électronique accompagné d'un titre d'identité signé, à l'adresse suivante : service.client@upsideo.fr.

15.2 Sous-traitance

80. Le conseiller s'engage à être en conformité avec la réglementation Informatique et libertés.

81. Pour les cas où UPSIDE0 serait sous-traitant des conseillers au sens de la loi Informatique et libertés, UPSIDE0:

- ne traitera ces données que dans le cadre des instructions et de l'autorisation reçues du conseiller. Les parties conviennent de définir la notion d'instruction comme étant acquise lorsqu'UPSIDE0 agit dans le cadre de l'exécution des présentes conditions générales ;
- prendra toutes précautions utiles au regard de la nature des données, ainsi que des risques présentés par le traitement, conformément à l'article 35 de la loi n°78-17 du

6 janvier 1978, afin de préserver leur sécurité, et notamment, empêcher toute déformation, endommagement, perte et/ou tout accès par des tiers qui ne seraient pas préalablement autorisés par le conseiller.

15.3 Protection des données à caractère personnel

82. Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et en particulier le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, applicable à compter du 25 mai 2018. Les parties s'engagent à collaborer activement afin de permettre l'accomplissement des formalités déclaratives leur incombant et, le cas échéant, obtenir les avis et/ou autorisations des autorités de contrôle compétentes, ainsi que pour la réalisation des analyses de conformité et de risques, la conduite et la formalisation des analyses d'impacts et la conservation de la documentation permettant de démontrer la conformité des traitements de données personnelles mis en œuvre avec la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

15.4 Traitements réalisés par UPSIDEO pour le compte des conseillers

83. Les traitements de données à caractère personnel réalisé par Upsideo au titre des présentes conditions générales ont pour objet de mettre à disposition des conseillers les services proposés à travers la plateforme NAVEO permettant notamment les ouvertures de comptes/contrats, les transactions sur produits financiers en mode dématérialisées.

84. Les données à caractère personnel communiquées par le conseiller, ainsi que toutes celles collectées ou produites à l'occasion de l'exécution des présentes ne pourront faire l'objet d'autres traitements de données personnelles que ceux prévus au contrat, notamment telles que décrites à l'Annexe 1, et nécessaires à son exécution et ce, quelle que soit la nature de l'opération ou le procédé utilisé.

85. UPSIDEO s'engage à ne conserver les données à caractère personnel, que pour la durée nécessaire au traitement, et au plus pendant la durée maximale énoncée à l'Annexe 1.

86. Le conseiller, en tant que responsable de traitement, met en œuvre des traitements de données à caractère personnel ayant pour finalité principale :

- la gestion de l'entrée en relation, la connaissance client et les mesures de vigilance associées ;
- la gestion des risques en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- l'agrégation des données des clients aux fins de leur restituer leurs positions et mouvements, des rapports, la performance de leurs portefeuilles ;
- la gestion de la relation contractuelle avec son client ;
-

87. Les données à caractère personnel susceptibles d'être traitées par UPSIDEO dans le cadre des présentes sont détaillées à l'Annexe 1.

88. Les catégories de personnes concernées par les traitements de données à caractère personnel objet des présentes sont détaillées à l'Annexe 1.

Article 16. Cookies

89. L'utilisateur est informé qu'UPSIDEO utilise des cookies ou autres traceurs. Ces derniers sont susceptibles d'être installés dans le terminal de l'utilisateur sous réserve des choix et options qu'il a exprimés ou peut exprimer à tout moment.

90. Les cookies, ou autres traceurs similaires, sont des données utilisées par un serveur pour envoyer des informations d'état au navigateur d'un utilisateur, et par ce navigateur pour renvoyer des informations d'état au serveur d'origine.

91. Les informations d'état peuvent être par exemple un identifiant de session, une langue, une date d'expiration, un domaine de réponse, etc.

92. Les cookies permettent de conserver, pendant leur durée de validité, des informations d'état lorsqu'un navigateur accède aux différentes pages d'un site Web ou lorsque ce navigateur retourne ultérieurement sur ce site Web.

93. Seul l'émetteur d'un cookie peut lire ou modifier les informations qui y sont contenues.

94. Il existe différents types de cookies :

- des cookies de session qui disparaissent dès que vous quittez le navigateur ou la plateforme ;
- des cookies permanents qui demeurent sur votre terminal jusqu'à expiration de leur durée de vie ou jusqu'à ce que vous les supprimiez à l'aide des fonctionnalités de votre navigateur.

95. Dans le cadre de la plateforme, l'utilisateur est informé que la plateforme utilise des cookies pour les finalités suivantes :

- Cookie de session ASP.NET pour maintenir l'état de la session. Ce type de cookie est indispensable au fonctionnement de la plateforme.
- Cookie permanent Google Analytics. Ces cookies nous permettent d'effectuer des statistiques de visites ou techniques sur notre site pour toujours vous offrir la meilleure expérience.

96. L'utilisateur pourra s'opposer à cette collecte en modifiant les paramètres concernés de son navigateur internet.

Les cookies et traceurs utilisés sur la plateforme sont :

N°	TYPE	NOM	SOCIETE	A QUOI SERVENT-ILS ?	DURÉE DE VIE
1.	SESSION	ASP.NET	UPSIDEO	Maintenir l'état de la session	Tant que l'utilisateur navigue sur le site
2.	PERMANENT	GOOGLE ANALYTICS	GOOGLE	Effectuer des statistiques d'utilisation	14 mois

L'installation des cookies permanents est soumise au consentement de l'utilisateur. Aussi, lors de sa première visite sur le site d'UPSIDEO, il est demandé à l'utilisateur d'accepter ou refuser les cookies permanents qui nécessitent d'obtenir son consentement avant de les installer sur son équipement.

Si l'utilisateur les refuse, un cookie de refus sera inséré dans son terminal afin que UPSIDEO enregistre l'information selon laquelle il souhaite qu'aucun cookie ne soit installé.

L'utilisateur doit noter cependant que s'il supprime ce cookie de refus, les cookies pourront à nouveau s'installer sur son terminal.

En revanche, si l'utilisateur y consent conformément aux modalités ayant été portée à sa connaissance dans le **bandeau d'information** sur la page d'accueil du site UPSIDEO, c'est-à-dire en continuant sa navigation, les cookies susvisés seront installés sur son terminal.

L'utilisateur peut à tout moment revenir sur son choix :

- soit en supprimant le cookie de refus ;
- soit en utilisant la fonction de paramétrage des cookies sur le site UPSIDEO.
- soit par les différents moyens décrits ci-dessous.

L'utilisateur dispose de plusieurs options pour supprimer les cookies et autres traceurs.

Si la plupart des navigateurs sont paramétrés par défaut et acceptent l'installation de cookies, l'utilisateur a la possibilité, s'il le souhaite, de choisir d'accepter tous les cookies ou de les rejeter systématiquement ou encore de choisir ceux qu'il accepte selon leurs émetteurs.

L'utilisateur peut également paramétrer son navigateur pour accepter ou refuser au cas par cas les cookies préalablement à leur installation. Il peut également régulièrement supprimer les cookies de son terminal via son navigateur. L'utilisateur ne doit pas oublier de paramétrer l'ensemble des navigateurs de ses différents terminaux (tablettes, smartphones, ordinateurs..).

Pour la gestion des cookies et des choix de l'utilisateur, la configuration de chaque navigateur est différente. Elle est décrite dans le menu d'aide du navigateur de l'utilisateur, qui lui permettra de savoir de quelle manière modifier ses souhaits en matière de cookies. A titre d'exemple :

- pour Internet Explorer™ : <http://windows.microsoft.com/fr-FR/windows-vista/Block-or-allow-cookies> ;
- pour Safari™ : <http://www.apple.com/fr/privacy/use-of-cookies> ;
- pour Chrome™ :
<http://support.google.com/chrome/bin/answer.py?hl=fr&hlrm=en&answer=95647> ;
- pour Firefox™ :
<http://support.mozilla.org/fr/kb/Activer%20et%20d%C3%A9sactiver%20les%20cookies> ;
- pour Opera™ : <http://help.opera.com/Windows/10.20/fr/cookies.html>

L'enregistrement d'un cookie dans le terminal de l'utilisateur est essentiellement subordonné à sa volonté, qu'il peut exprimer et modifier à tout moment et gratuitement à travers les choix qui lui sont offerts par son logiciel de navigation.

Ainsi, l'utilisateur peut paramétrer son navigateur pour refuser les cookies. A cet égard, l'attention de l'utilisateur est attirée sur le fait qu'en paramétrant son navigateur pour refuser les cookies, certaines fonctionnalités, pages, espaces de la plateforme ne seront pas accessibles, ce dont nous ne saurions être responsables.

Article 17.Traçabilité

97. UPSIDEO conserve l'historique des connexions du conseiller.

98. En outre, UPSIDEO pourra suivre la navigation des conseillers au sein de l'espace grâce à des outils techniques tels que les logs de connexion ou des cookies.

99. Cette traçabilité est opposable au conseiller.

Article 18. Force majeure

100. Dans un premier temps, les cas de force majeure suspendront l'exécution des conditions générales.

101. Si les cas de force majeure ont une durée d'existence supérieure à deux (2) mois, les présentes conditions générales seront résiliées automatiquement.

102. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français.

Article 19. Assurances

103. Chaque partie atteste avoir souscrit une police d'assurance auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable et établie en France pour toutes les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle, délictuelle et/ou contractuelle du fait de dommages corporels, matériels et immatériels causés à l'autre partie et à tout tiers dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

104. À ce titre, chaque partie s'engage à acquitter les primes et cotisations afférentes à ladite police d'assurance et de manière générale, à respecter l'ensemble des obligations, afin de couvrir l'ensemble des activités relatives au présent contrat.

Article 20. Autorisations légales

105. Les parties s'engagent à disposer de l'ensemble des autorisations légales et administratives nécessaires à l'exécution des présentes.

106. Les parties s'engagent à réaliser toutes nouvelles autorisations légales et administratives rendues nécessaires.

Article 21. Bonne foi

107. Les parties conviennent d'exécuter leurs obligations avec une parfaite bonne foi.

Article 22. Sincérité

108. Les parties déclarent sincères les présents engagements.

109. A ce titre, elles déclarent ne disposer d'aucun élément à leur connaissance qui, s'il avait été communiqué, aurait modifié le consentement de l'autre partie.

Article 23. Titres

110. En cas de difficultés d'interprétation résultant d'une contradiction entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses et l'une quelconque des clauses, les titres seront déclarés inexistantes.

Article 24. Nullité

111. Si une ou plusieurs stipulations des présentes sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision passée en force de chose jugée d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

Article 25. Intégralité

112. Les présentes conditions de service expriment l'intégralité des obligations des parties.

Article 26. Convention de preuve

113. L'acceptation des conditions d'utilisation par voie électronique a, entre les parties, la même valeur probante que sur support papier.

114. Les données récoltées et enregistrées dans les systèmes d'information d'UPSIDEO seront conservées dans des conditions raisonnables de sécurité et considérés comme les preuves des communications intervenus entre les parties.

115. L'archivage des documents contractuels est effectué sur un support fiable et durable pouvant être produit à titre de preuve.

116. La convention de preuve fait l'objet d'une convention autonome valablement acceptée par le conseiller.

Article 27. Confidentialité et sécurité

117. Compte tenu de l'état des connaissances, des coûts de mise en œuvre et de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du traitement ainsi que des risques, dont le degré de probabilité et de gravité varie, pour les droits et libertés des personnes physiques, UPSIDEO prend toutes les mesures techniques et organisationnelles requises afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque.

118. UPSIDEO s'engage à maintenir ses moyens au cours de l'exécution des présentes et à défaut, à en informer immédiatement le conseiller.

119. Les mesures mises en place par UPSIDEO pour (i) garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience des systèmes et services de traitement, (ii) rétablir la disponibilité des données en cas d'incident physique ou technique, (iii) tester et analyser régulièrement ses mesures et (iv) gérer les droits d'accès aux données personnelles, sont notamment les suivantes :

- informer et sensibiliser les personnes manipulant les données ;
- rédiger une charte informatique et lui donner une force contraignante ;
- définir un identifiant (login) unique à chaque utilisateur ;
- adopter une politique de mot de passe utilisateur conforme aux recommandations de la Cnil ;
- obliger le conseiller à changer son mot de passe après réinitialisation ;
- limiter le nombre de tentatives d'accès à un compte ;
- définir des profils d'habilitation ;
- supprimer les permissions d'accès obsolètes ;
- réaliser une revue annuelle des habilitations ;
- prévoir un système de journalisation ;
- informer les utilisateurs de la mise en place du système de journalisation ;
- protéger les équipements de journalisation et les informations journalisées ;
- prévoir les procédures pour les notifications de violation de données à caractère personnel ;

- prévoir une procédure de verrouillage automatique de session ;
- utiliser des antivirus régulièrement mis à jour ;
- installer un « pare-feu » (*firewall*) logiciel ;
- faire des sauvegardes ou synchronisations régulières des données ;
- limiter les flux réseau au strict nécessaire ;
- limiter l'accès aux outils et interfaces d'administration aux seules personnes habilitées ;
- installer sans délai les mises à jour critiques ;
- assurer une disponibilité des données ;
- utiliser le protocole TLS et vérifier sa mise en œuvre ;
- vérifier qu'aucun mot de passe ou identifiant ne passe dans les url ;
- contrôler que les entrées des utilisateurs correspondent à ce qui est attendu ;
- mettre un bandeau de consentement pour les *cookies* non nécessaires au service ;
- stocker les supports de sauvegarde dans un endroit sûr ;
- prévoir des moyens de sécurité pour le convoyage des sauvegardes ;
- prévoir et tester régulièrement la continuité d'activité ;
- mettre en œuvre des modalités d'accès spécifiques aux données archivées ;
- détruire les archives obsolètes de manière sécurisée ;
- enregistrer les interventions de maintenance dans une main courante ;
- encadrer par un responsable de l'organisme les interventions par des tiers ;
- effacer les données de tout matériel avant sa mise au rebut ;
- prévoir une clause spécifique dans les contrats des sous-traitants ;
- prévoir les conditions de restitution et de destruction des données ;
- installer des alarmes anti-intrusion et les vérifier périodiquement ;
- proposer des paramètres respectueux de la vie privée aux utilisateurs finaux ;
- tester sur des données fictives ou anonymisées ;
- utiliser des algorithmes, des logiciels et des bibliothèques reconnues

120. Cette traçabilité est opposable au conseiller.

UPSIDEO s'engage à maintenir ces mesures de sécurité mises en œuvre tout au long de l'exécution des présentes et à défaut, à en informer immédiatement le conseiller.

121. En tout état de cause, UPSIDEO s'engage en cas de changement des mesures visant à assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles et des fichiers, à les remplacer par des mesures d'une performance supérieure.

Article 28. Notification des violations de données à caractère personnel

122. UPSIDEO, dès qu'il en a connaissance, s'engage à notifier dans les meilleurs délais au conseiller la survenance de toute violation de données ayant des conséquences directes ou indirectes sur les traitements. Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au conseiller, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente.

123. Une violation de données à caractère personnel est entendue comme toute violation de la sécurité entraînant, de manière accidentelle ou illicite, la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée de données à caractère personnel transmises, conservées ou traitées d'une autre manière, ou l'accès non autorisé à de telles données.

124. UPSIDEO précisera la nature et les conséquences de la violation des données, les mesures déjà prises ou celles qui sont proposées pour y remédier et les personnes auprès desquelles des

informations supplémentaires peuvent être obtenues, et lorsque cela est possible, une estimation du nombre de personnes susceptibles d'être impactées par la violation en cause.

Article 29. Droit d'information des personnes concernées

125. Il appartient au conseiller de fournir l'information aux personnes concernées par les opérations de traitement au moment de la collecte des données.

Article 30. Exercice des droits des personnes

126. Dans la mesure du possible, UPSIDEO aidera le conseiller à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées : droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris profilage).

127. Lorsque les personnes concernées exercent auprès de UPSIDEO des demandes d'exercice de leurs droits, UPSIDEO adressera ces demandes dès réception par courrier électronique au conseiller.

Article 31. Assistance

128. UPSIDEO s'engage selon les moyens et les informations dont elle dispose ainsi qu'en fonction de la nature du traitement de fournir au conseiller toute aide raisonnable qui lui serait nécessaire pour :

- garantir le respect des obligations de sécurité des données à caractère personnel ;
- notifier à l'autorité de contrôle une violation de données à caractère personnel ;
- consulter l'autorité de contrôle en cas d'analyse d'impact, indiquant que le traitement présente un risque élevé si le conseiller ne prend pas de mesure pour atténuer le risque ;
- communiquer à la personne concernée une violation de données à caractère personnel ;
- effectuer l'analyse d'impact relative à la protection des données.

129. Aux mêmes conditions, UPSIDEO pourra aider le conseiller, par des mesures techniques et organisationnelles appropriées, dans toute la mesure du possible, à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes dont les personnes concernées le saisissent en vue d'exercer leurs droits.

Article 32. Sous-traitance des prestations de UPSIDEO

130. Le Conseiller donne son autorisation générale à UPSIDEO de recruter des sous-traitants pour réaliser des prestations dans lesquels des traitements de données à caractère personnel sont effectués.

131. La liste des sous-traitants d'ores-et-déjà recrutés figure en Annexe 2 « Liste des sous-traitants » des présentes. En cas d'ajout ou de remplacement des sous-traitants de cette liste, UPSIDEO s'engage à informer le conseiller afin de les mettre en mesure de présenter leurs objections à l'encontre de ces changements.

132. UPSIDEO s'assure que tous les sous-traitants recrutés par elle ou par un de ses propres sous-traitants qu'elle aurait recrutés ou par un sous-traitant de rang encore inférieur, s'engagent tous au même degré d'obligation qu'UPSIDEO concernant la protection des données à caractère personnel.

Article 33. Registre des catégories d'activités de traitement

133. UPSIDEO déclare tenir par écrit un registre de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte du conseiller comprenant :

- le nom et les coordonnées du conseiller pour le compte duquel il agit, des éventuels sous-traitants et, le cas échéant, du délégué à la protection des données ;
- les catégories de traitements effectués pour le compte du conseiller ;
- le cas échéant, les transferts de données à caractère personnel vers un pays tiers ou à une organisation internationale, y compris l'identification de ce pays tiers ou de cette organisation internationale et, dans le cas des transferts visés à l'article 49, paragraphe 1, deuxième alinéa du règlement européen sur la protection des données, les documents attestant de l'existence de garanties appropriées ;
- dans la mesure du possible, une description générale des mesures de sécurité techniques et organisationnelles.

Article 34. Documentation

134. UPSIDEO met à la disposition du conseiller la documentation nécessaire pour démontrer le respect de toutes ses obligations et pour permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections, par le conseiller ou un autre auditeur qu'il a mandaté, et contribuer à ces audits.

Article 35. Résolution et réversibilité des données à caractère personnel

135. Selon le choix du conseiller, UPSIDEO à l'issue du contrat supprime toutes les données à caractère personnel ou les renvoie au conseiller ; les copies existantes sont détruites, à moins que le droit de l'Union ou le droit de l'État membre n'exige la conservation des données à caractère personnel.

Article 36. Gestion de la preuve

136. UPSIDEO met à la disposition du conseiller toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect de ses obligations prévues au présent article.

137. Cette documentation sera notamment constituée de tous les éléments permettant de démontrer que les traitements sont effectués conformément à une instruction du conseiller.

Article 37. Indépendance des parties

138. Les parties reconnaissent agir chacune pour leur propre compte, de manière indépendante l'une de l'autre, et ne seront pas considérées agent l'une de l'autre. Les présentes conditions générales

ne constituent ni une association, ni une franchise, ni un partenariat, ni une relation employé-employeur, ni un mandat donné par l'une des parties à l'autre partie. Aucune des parties ne peut prendre un engagement au nom et pour le compte de l'autre partie. En outre, chacune des parties demeure seule responsable de ses actes, allégations, engagements, prestations, produits et personnels.

Article 38. Langue

139. Le site internet est dédié à une clientèle française. L'ensemble des informations présentées sur le site est en langue française.

140. Les présentes conditions générales ont été rédigées en langue française.

Article 39. Loi applicable – Jurisdiction compétente

141. Les présentes conditions générales sont régies par la loi française.

142. Il en est ainsi pour les règles de fond et les règles de forme et ce, nonobstant les lieux d'exécution des obligations substantielles ou accessoires.

143. A L'OCCASION DE L'INTERPRETATION OU DE L'EXECUTION DES CONDITIONS GENERALES, COMPETENCE EXPRESSE EST ATTRIBUEE AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS, NONOBTANT PLURALITE DE DEFENDEURS OU APPEL EN GARANTIE, MEME POUR LES PROCEDURES D'URGENCE OU POUR LES PROCEDURES CONSERVATOIRES, EN REFERE OU PAR REQUETE.

**ANNEXE 1 : DESCRIPTION DES TRAITEMENTS DE DONNÉES PERSONNELLES OPÉRÉS
POUR LE COMPTE DU CONSEILLER**

n°	Nature du traitement	Finalités	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Durée du traitement
1	collecte, enregistrement, organisation, structuration, conservation, adaptation, modification, extraction, communication par transmission, diffusion technique ou autre forme de mise à disposition, rapprochement, interconnexion, effacement, destruction....	Gérer l'entrée en relation et la connaissance client	-nom ; -prénom ; -adresse postale ; -adresse électronique ; -coordonnées téléphonique.	-client final du conseiller ; -conseiller.	-
2	collecte, enregistrement, organisation, structuration, conservation, adaptation, modification, extraction, communication par transmission, diffusion technique ou autre forme de mise à disposition, rapprochement, interconnexion, effacement, destruction....	Gérer les risques en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme en ce incluant la mise à disposition d'un outil de score de risque		-client final du conseiller ; -conseiller.	-
	collecte, enregistrement, organisation, structuration, conservation, adaptation, modification,				

extraction, communication par transmission, diffusion technique ou autre forme de mise à disposition, rapprochement, interconnexion, effacement, destruction...].				-
---	--	--	--	---

ANNEXE 2 : LISTE DES SOUS-TRAITANTS D'UPSIDEO

NOM DU SOUS-TRAITANT	SERVICE SOUS-TRAITE	LOCALISATION
Jaguar Network	Hébergeur	103 Boulevard Haussmann, 75008 Paris
Wylog	Développement d'application web	24 Avenue Marceau, 75008 Paris
Universign	Plateforme de signature électronique	7 Rue du Faubourg Poissonnière, 75009 Paris
Security	Coffre-fort électronique	75 Rue Saint-Lazare, 75009 Paris
Idemia	hébergeur	1 Boulevard Gallieni, 92130 Issy-les-Moulineaux
CAPPAYE	Comptabilité	2 Rue Michel Chasles, 75012 Paris
Essendex	Fourniture d'un service d'envoi de SMS professionnels	5 Rue de Castiglione, 75001 Paris
APM / ANNOSC	Comptabilité	10 rue riquet, 75019 paris
SAGE	Comptabilité	135B Rue de l'Université, 75007 Paris
Alptis Generali Cypres	Mutuelle	
Commissaire aux comptes	Certification des comptes	5, rue Lavoisier – 78140 Velizy Villacoublay